

RESPONSABILITE CIVILE

NATURE DES GARANTIES	NATURE DES DOMMAGES	MONTANT DES GARANTIES	FRANCHISE Absolue
RESPONSABILITE CIVILE	Dommages corporels, matériels et immatériels	9 000 000 € par sinistre	Néant
	dont		
	Dommages matériels et immatériels consécutifs	2 000 000 € par sinistre	220 € par sinistre
	Dommages immatériels non consécutifs	300 000 € par année d'assurance	600 € par sinistre
DEFENSE PENALE RECOURS	Défense devant les juridictions civiles, commerciales ou administratives Défense des intérêts civils devant les juridictions répressives	Frais à la charge de l'assureur (sauf dépassement du plafond de garantie en cause).	néant
	Recours (préjudice supérieur à 300 €)	30 000 € par sinistre	néant

INDIVIDUELLE ACCIDENT

NATURE DES GARANTIES	GARANTIES LICENCES			GARANTIES LICENCES MAITRES D'ARMES ET ENSEIGNANTS			FRANCHISE
	Licence	Option A ¹ Plus (2,00 €/an)	Option B ¹ Plus (3,20 €/an)	Licence	Option A ¹ Plus (4,95 €/an)	Option B ¹ Plus (12,40 €/an)	
Décès (capital payable aux ayants droits de la victime)	15 000 € (limité à 7 622 € pour les - de 16 ans)	36 000 € ²	60 000 € ²	31 500 €	66 000 € ²	108 000 € ²	néant
Invalidité permanente totale ou partielle	30 000 €	60 000 € ²	108 000 € ²	60 000 €	100 000 € ²	120 000 € ²	néant
Frais médicaux, pharmaceutiques, chirurgicaux, d'hospitalisation et de transport, à concurrence des frais réels et venant en complément ou à défaut de tous les régimes obligatoires ou non	150 % du tarif de convention de la sécurité sociale			150 % du tarif de convention de la sécurité sociale			néant
Indemnités journalières (365 j. max.)	néant	20 € / j.	40 € / j.	néant	30 € / j.	60 € / j.	8 j.
Forfait hospitalier et technique	100%			100%			néant
Frais de Reconversion professionnelle	5000 € max.			néant			néant
Frais de séjour dans un centre de rééducation en traumatologie sportive IETS	4500 € maximum / sinistre			4500 € maximum / sinistre			néant
Frais de remise à niveau scolaire ou universitaire	30 € / j. (365 j. maximum)			30 € / j. (365 j. maximum)			15 j.
Forfait dentaire/prothèses	100 € / dent (500 € maximum)			100 € / dent (500 € maximum)			néant
Forfait optique (bris de lunette/perte de lentilles de contact)	100 € / bris			100 € / bris			néant
Assistance rapatriement Convention MUTUAIDE N°	Rapatriement du corps en cas de décès- Transport sanitaire - frais Médicaux à l'étranger à concurrence de 6.000 € (en complément des régimes sociaux) - Attention aucune prestation ne sera prise en charge sans l'accord préalable de Mutuaide.						

(1) Option à souscrire lors de la prise de licence en cours de saison

(2) Montants ajoutés aux garanties de base

QUE FAIRE EN CAS DE SINISTRE ?

Déclarer tout accident ou dommage dans les 5 jours à :
MARSH - DEPARTEMENT SPORTS - SERVICE GESTION
Tour Ariane - La défense 9 - 92088 Paris La Défense Cedex

POUR TOUT RENSEIGNEMENT

N° AZUR 0 810 359 359 (*)

(*) Prix d'un appel local